

Transparence

Pourquoi la commission des comptes de campagne donne accès à ceux de Mélenchon... et pas à ceux de Macron

Par Magazine Marianne

Publié le 15/03/2018 à 18:05

Voilà les comptes de campagne de Mélenchon rendus accessibles par la CNCCFP... mais pas (encore) ceux de l'intégralité des candidats. Pourquoi cette primeur ? Une histoire de demande et d'offre...

Les comptes de campagne sont désormais disponibles - sur demande auprès de la Commission nationale des comptes de campagne (CNCCFP), et à condition d'aller les consulter sur place - pour Jean-Luc Mélenchon... mais pas pour l'intégralité des candidats à la présidentielle. C'est une phrase d'un article de **Mediapart** consacré aux "*montages artisanaux de la campagne de Mélenchon*" qui peut mettre la puce à l'oreille. On y lit en effet que le détail du compte de campagne du candidat est "*le premier rendu accessible par la CNCCFP*". Et de fait, il n'est pas encore possible d'aller consulter ceux des candidats Macron, Hamon, Le Pen ou encore Fillon.

Alors pourquoi la CNCCFP a-t-elle décidé de publier en premier les comptes du candidat de la France insoumise plutôt qu'un autre ? Sur quels critères s'est-elle reposée pour décider que sur les 11 comptes à publier, celui de Jean-Luc Mélenchon aurait cette primeur ? Parce que ce dernier a été... le plus demandé.

L'un des journalistes de Mediapart apporte en effet un début d'explication dans les commentaires de son article : "*Il semble que ce soit le compte le plus demandé. En tous cas, à la date à laquelle la CNCCFP a décidé de cette organisation. D'une certaine manière, c'est donc bien parce que la presse s'est davantage intéressée ces dernières semaines au compte de M. Mélenchon que Mediapart se retrouve à l'examiner en premier...*"

“ Vu le travail que ça représente, on priorise en fonction des demandes des journalistes. ”

Un membre de la CNCCFP -

La commission confirme auprès de *Marianne* la méthode retenue pour prioriser son travail, face à un "*boulot monstre*" à abattre : la publication des comptes de campagne nécessite en effet de devoir anonymiser l'ensemble des documents, c'est-à-dire d'enlever de toutes les pièces les informations personnelles comme les adresses, numéros de téléphone ou noms des bénévoles. "*Vu le travail que ça représente, on priorise en fonction des demandes des journalistes. On s'occupe en premier des dossiers qui en ont reçu le plus. Ça a été le cas pour Jean-Luc Mélenchon ou Jean Lassalle*". Le leader de la France insoumise n'est donc pas tout à fait le seul dans ce cas et la commission se trouve bêtement face à un souci de sous-effectif.

À titre d'exemple, il faudra patienter un mois voire un mois et demi pour consulter les comptes de Benoît Hamon à cause de la faible demande ("*une dizaine de journalistes*"). Quant à la curiosité des journalistes, elle a sans nul doute été particulièrement aiguësée **par la démission du rapporteur de la commission chargée du contrôle du compte de Mélenchon**.

[LIRE AUSSI](#)**Accusée de surfacturation, l'équipe de Mélenchon détaille ses explications**